

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 avril 2019
Français
Original : espagnol

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 128 f) de l'ordre du jour
**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales ou autres : coopération
entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation
des États américains**

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

**Lettres identiques datées du 10 avril 2019, adressées au Secrétaire
général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de
l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention, comme suite à ma lettre datée du 8 avril 2019 (A/73/830-S/2019/300), sur le coup d'État survenu le 9 avril 2019 lors d'une session extraordinaire du Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA) consacrée à la prétendue « Situation au Venezuela ».

À cet égard, je vous transmets, par la présente – pour votre information et aux fins qui en découlent – un exemplaire du communiqué publié le 9 avril 2019 par le Ministère du pouvoir populaire pour les affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela et dans lequel est exprimé un rejet de ce qui s'est passé à l'Organisation des États américains (voir annexe).

Enfin, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 128 f) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur et
Représentant permanent de la République bolivarienne
du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Samuel **Moncada**



**Annexe aux lettres identiques datées du 10 avril 2019 adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République bolivarienne
du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Communiqué de la République bolivarienne du Venezuela

**Le Venezuela condamne la reconnaissance du représentant
fantoche désigné par Donald Trump, en violation du droit
international et de la Charte de l'Organisation des États
américains**

Le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela dénonce devant la communauté internationale et les peuples du monde la violation éhontée et criminelle du droit international et de la Charte de l'Organisation des États américains commise lors de la session extraordinaire du Conseil permanent de l'OEA qui s'est tenue le 9 avril 2019, durant laquelle un groupe d'États satellites de Washington a reconnu officiellement le représentant fantoche désigné par Donald Trump.

Il s'agit là d'une des décisions les plus fâcheuses prises parmi la longue liste d'abus juridiques et politiques qui jalonnent l'histoire de cette Organisation, et d'un usage grossier du chantage et de la pression contre les États membres au service des ambitions politiques de Washington, doctrine Monroe remise au goût du jour.

En acceptant, en toute irrégularité, une marionnette politique dont l'existence illégitime est le fruit de la violation du système juridique de la République bolivarienne du Venezuela, l'OEA cautionne le projet de coup d'État initié le 23 janvier dernier et entend créer des conditions aggravant l'ingérence agressive visant notre pays, notamment la menace d'une intervention militaire.

Par cette décision - qui entache encore plus l'OEA de discrédit et d'illégalité - les États-Unis et leurs États vassaux démontrent qu'ils n'ont jamais eu la majorité nécessaire des États membres pour attaquer le Venezuela et, qu'en fin de compte, ils se sont vus contraints de fouler aux pieds tous les principes consacrés par l'Organisation.

Le Gouvernement bolivarien, fidèle à ses principes républicains et démocratiques, à sa Constitution et au droit international, souligne qu'il ne reconnaîtra aucun émissaire politique - quel que soit le titre qui lui a été accordé auprès de l'OEA - qui n'aurait pas été nommé conformément aux dispositions constitutionnelles, à savoir par le plus haut représentant du pouvoir exécutif national et chef de l'État de la République bolivarienne du Venezuela, le Président Nicolás Maduro Moros.

À cet égard, le Gouvernement vénézuélien informe que les mesures, décisions ou accords adoptés aux niveaux bilatéral ou multilatéral au sein de l'Organisation des États américains avec la participation d'un usurpateur politique fantoche seront considérés comme nuls et non avenue. L'État vénézuélien ne sera dès lors pas tenu de se conformer aux dispositions convenues avec un proconsul nommé par Washington, et encore moins de dédommager, dans quelque domaine que ce soit, l'État ou les groupes d'États qui reconnaissent des représentants illégitimes prétendant agir au nom de l'État vénézuélien, sans que cela veuille dire qu'il fait fi des traités et accords bilatéraux et multilatéraux conclus précédemment.

Face à l'échec manifeste du coup d'État initié en janvier dernier, le Gouvernement de Donald Trump a déplacé ses pions politiques sur le continent pour

tordre la volonté démocratique des États membres et donner une apparence légale et un essor douteux à l'agression visant le Venezuela. Washington a forcé la prise d'une décision illégale et tracé une voie ténébreuse qui assombrit l'avenir des relations entre les États du continent.

Le Gouvernement vénézuélien réitère sa décision irrévocable de se retirer de l'Organisation des États américains le 27 avril 2019, conformément à l'instrument de retrait déposé il y a deux ans et dans le cadre des procédures y relatives, considérant que la République bolivarienne du Venezuela ne peut rester dans une organisation assujettie aux intérêts impérialistes et suprématistes du Gouvernement américain.

Caracas, berceau des libérateurs, le 9 avril 2019.
